



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 4 février 2019
Council Chambers
415 rue Lemay Street,
Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Don Bouchard, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Christian Simard, conseiller quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 18h30.

2. Prière

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture de la prière.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2019-14

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Christian Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants:

5.5. Discussion salariale

11.6. Résolution pour embaucher un technicien en génie civil.

10.6. Résolution pour déclarer le 45e Annual Championship banquet and playoff de la Ligue d'homme 74 1/2 comme étant un évènement d'envergure municipale.

ADOPTÉE, telle que modifiée

4. Déclarations d'intérêts pécuniaires (aucune)

5. Réunion à huis clos

RÉSOLUTION 2019-15

Proposée par Don Bouchard

Appuyée par Christian Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifié :

5.1. Adoption des procès-verbaux du 15, 21 et 22 janvier 2019

5.2. Dossier des ressources humaines - Directeur des finances et du développement économique

5.3. Dossier des ressources humaines

5.4. Proposition du CIH - mise à jour

5.5. Discussion salariale

ADOPTÉE

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 18h35 et retournent dans la salle du conseil à 19h31.

RÉSOLUTION 2019-16

Proposée par Don Bouchard

Appuyée par Christian Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

6. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire Desjardins informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel.

7. Annonces

Le conseiller Michel Levert annonce que le Carnaval d'hiver de Hammond.

Le conseiller André J. Lalonde annonce l'ouverture du Carnaval d'hiver de Clarence Creek.

8. Période de Questions/Commentaires

Yves Laviolette, 1058 Baseline, explique qu'il est présent pour répondre aux questions du conseil relativement à sa problématique de drainage. Le maire Desjardins explique que cette situation a été discutée par le conseil lors de leur dernière réunion.

Raymond Lalande, 1282 chemin Rollin, explique qu'il est déçu de l'augmentation prévue au budget, en faisant référence à l'article du journal Vison relativement à la haute masse salariale des employés. Le maire Desjardins explique qu'une révision salariale est prévue.

Rolland Labonté, 1573 chemin Rollin, représentant de sa fille, explique qu'il a besoin des explications relativement aux travaux qui ont été faits chez sa fille. Le maire Desjardins explique que tous les travaux nécessaires ont été faits à cette propriété.

Liliane Mingardi, 1231 chemin Poupart, demande quelle est l'intention du conseil relativement à la haute masse salariale. Le maire Desjardins explique que la masse salariale sera révisée.

9. Items des membres du Conseil (aucun)

10. Items par consentement

RÉSOLUTION 2019-17

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par Don Bouchard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 4 février 2019, soient adoptés :

10.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Réunion budgétaire du 15 janvier 2019
- b. Réunion budgétaire du 16 janvier 2019
- c. Réunion budgétaire du 17 janvier 2019
- d. Réunion régulière du 21 janvier 2019
- e. Comité plénier du 21 janvier 2019
- f. Réunion budgétaire du 22 janvier 2019

- 10.2. Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:
 - a. Conseil d'administration de la bibliothèque publique - 11 décembre 2018
- 10.3. Les recommandations suivantes du comité plénier du 21 janvier 2019
 - a. Modifications au balcon du presbytère de la Paroisse Très-Sainte-Trinité
- 10.4. Résolution pour approuver l'ébauche de plan de lotissement soumis par Développement Bourgon Lavigne – partie du lot 21, concession 10, chemin Russell
- 10.5. Résolution pour reconnaître le tournoi des familles du Club Optimiste de Clarence Creek comme étant un événement d'envergure municipale
- 10.6. Résolution pour déclarer le 45e Annual Championship banquet and playoff de la Ligue d'homme 74 1/2 comme étant un événement d'envergure municipale

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement telles qu'identifiées dans la résolution 2019-17

10.3a ATTENDU QUE le balcon situé au presbytère de la Paroisse Très-Sainte-Trinité (2178-2180 rue Laurier) est en très mauvais état et doit être reconstruit; et

ATTENDU QUE le presbytère est désigné comme ayant une valeur sur le Plan du patrimoine culturel; et

ATTENDU QUE la reconstruction du balcon du presbytère, tel qu'il est bâti présentement, s'avère trop coûteuse;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve les modifications au balcon du presbytère, tel que présenté par les plans de Michanie Construction datés du 31 août 2018.

10.4 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve l'ébauche de plan de lotissement soumis par Développement Bourgon Lavigne (filière no. D-12-VVV-02), avec les conditions d'approbation listées à la Section 7 du rapport no. AMÉ-19-15-R.

10.5 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Cité de Clarence-Rockland déclare le tournoi des familles du Club Optimiste de Clarence Creek, qui aura lieu du 28 au 31 mars 2019, comme étant un événement d'envergure

municipale afin de permettre qu'un permis d'occasion spéciale soit émis par la Commission des Alcools et des Jeux de l'Ontario.

- 10.6 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil municipal de la Cité de Clarence-Rockland déclare le 45^e Annual Championship banquet and playoff, organisé par la Ligue d'homme 74 1/2, qui aura lieu le 9 mars 2019, à l'aréna de Clarence Creek, comme étant un événement d'envergure municipale afin de permettre qu'un permis d'occasion spéciale soit émis par la Commission des Alcools et des Jeux de l'Ontario.

11. Rapports des Comités/Services

11.1 Adoption du budget 2019

Suite aux questions, M. Robert Kehoe explique que dans le budget proposé de 115 000\$ pour la révision salariale, 35 000\$ sont pour l'équité salariale.

RÉSOLUTION 2019-18

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2019-09, visant à établir les estimations budgétaires pour l'année 2019, soit adopté.

DIFFÉRÉ

RÉSOLUTION 2019-19

Proposée par Don Bouchard

Appuyée par Michel Levert

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la pression budgétaire proposée de 115 000\$ pour la révision des salaires soit rejetée et que le montant de 35 000\$ attribué à l'équité salariale soit financé par la réserve de stabilisation de la taxe.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-20

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'administration soit mandatée de réviser la charte organisationnelle de la Cité dans le but de diminuer la masse salariale et ce, dans un délai de trois mois.

ADOPTÉE

11.2 Règlement sur les frais usagers

Suite aux questions, Pierre Boucher explique que l'augmentation proposée de 4% pour les taux de glace correspond à la moyenne.

RÉSOLUTION 2019-21

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement 2019-16, étant un règlement pour actualiser certains des frais usagers pour la Cité de Clarence-Rockland.

ADOPTÉE

11.3 Leduc Bus Lines

RÉSOLUTION 2019-22

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Carl Grimard

ATTENDU QUE durant les délibérations budgétaires, le comité plénier a recommandé au conseil de mandater le directeur des services communautaires d'aviser le fournisseur de services de transport en commun, Leduc Bus Lines, de l'intention de la Cité de ne pas renouveler le contrat à son terme, lequel ayant été signé le 30 septembre 2016 et renouvelé le 18 juin 2018;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil de la Cité de Clarence-Rockland mandate le directeur des services communautaires d'envoyer un avis écrit à Leduc Bus Lines dans le but de l'informer que le conseil ne renouvellera pas son contrat avec Leduc Bus Lines pour la fourniture de service de transport en commun qui prendra fin le 31 août 2019; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les services communautaires soient mandatés de collaborer à la transition vers la privatisation du service.

ADOPTÉE, telle que modifiée

11.4 Adoption du rapport annuel exigé par le règlement de l'Ontario 284/09

RÉSOLUTION 2019-23

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport préparé selon le Règlement de l'Ontario 284/09 pour le budget 2019, soit adopté tel que présenté à l'annexe « A » du rapport no. FIN2019-001.

DIFFÉRÉE

11.5 Approbation de la contingence pour les casernes

RÉSOLUTION 2019-24

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil autorise le Directeur des Services de la Protection d'approuver les avenants pour la construction des nouvelles casernes tel qu'indiqué dans le rapport PRO2019-007 et qui tombe en dedans du budget total approuvé pour les projets de casernes des pompiers, excepté la réinstallation des lecteurs de cartes d'accès aux portes extérieures des casernes totalisant un montant de 22 869,28\$.

ADOPTÉE, telle que modifiée

11.6 Resolution for the hiring of a Civil engineering technician for the Department of Infrastructure and Planning

RÉSOLUTION 2019-25

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Christian Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte l'embauche de M. Mumbanga Mokolo Didi à titre de technicien en génie civil à temps plein, effectif le 4 février 2019 et que celui-ci soit sujet à une période probatoire de six (6) mois; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le salaire de M. Mumbanga Mokolo Didi soit établi au niveau 1 de la Classe 6B (cols blancs) de la grille salariale en vigueur des employés syndiqués, tel que recommandé.

ADOPTÉE

12. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2019-26

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements municipaux suivants soient adoptés :

12.1. 2019-10 - pour adopter une politique d'administration et collecte des taxes foncières

12.2. 2019-11 - pour signer une entente avec le MTO concernant l'allocation de la taxe provinciale sur l'essence

12.3. 2019-12 - pour adopter le taux de déchets 2019

12.4. 2019-13 - pour établir des nouveaux frais pour l'eau et les égouts

12.5. 2019-14 - pour signer une entente avec Emploi et Développement social Canada pour le Fonds pour l'accessibilité

ADOPTÉE

13. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2019-27

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2019-15, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 4 février 2019, soit adopté.

ADOPTÉE

14. Ajournement

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 20h55.

Guy Desjardins, maire

Maryse St-Pierre, greffière adjointe